



PROJET ASSOCIATIF DU FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN 2020 – 2025



■ AVANT-PROPOS

Le projet associatif du Foyer d'Accueil Chartrain (FAC) se réfère aux principes énoncés dans la définition du Haut Conseil du Travail Social adoptée le 23 février 2017 :

« Le travail social est un ensemble des pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social, et les savoirs issus de l'expérience des personnes concernées dans un processus de construction. Il se fonde sur la relation à l'autre dans sa singularité et le respect de sa dignité.

Il vise à permettre l'accès effectif de tous à l'ensemble des droits fondamentaux et à assurer la place de chacun dans la cité. Le travail social s'inscrit historiquement dans les

valeurs républicaines, le respect des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution. Les principes de solidarité et de justice sociale et de laïcité, de responsabilité collective et de respect des différences, des diversités, de l'altérité sont au cœur du travail social.

Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation citoyenne, le travail social contribue à promouvoir par des approches individuelles et collectives la transformation sociale, le développement social, la cohésion de la société. Il participe au développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes dans leur environnement.

En cohérence avec la définition internationale et défini au niveau national, le travail social se décline sur les territoires dans le respect des principes énoncés ».

L'ASSOCIATION ET SES PROFESSIONNELS SE RECONNAISSENT PLEINEMENT DANS CES PRINCIPES.

Le FAC, riche d'une centaine de salariés et d'une cinquantaine de bénévoles, tous et toutes très impliqué(e)s se doit de réinterroger ses pratiques en s'adaptant aux dispositions légales, tout en restant acteur incontournable du territoire, et en se développant sur la base des valeurs fortes qui le constitue.

Le FAC au cœur de la solidarité en Eure et Loir

Le FAC rassemble et mobilise les individus autour de convictions communes. Pour l'association la solidarité renvoie à l'accompagnement des personnes les plus vulnérables vers une participation à la vie sociale. L'intérêt général dans une société inclusive passe par la prise en compte des spécificités des plus vulnérables. C'est la raison pour laquelle le FAC prend en compte la nécessité d'entretenir le lien avec la société pour que leur vulnérabilité ne mène pas à l'exclusion et la marginalisation. Fort de cette démarche, le FAC anime le territoire et dynamise la vie locale en faisant se rencontrer le grand public et les personnes les plus vulnérables ; à son échelle, l'association du FAC préserve et entretient le lien social.

LE PROJET ASSOCIATIF ENGAGE LE FAC

■ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le FAC veille à avoir un développement raisonné et maîtrisé. Il s'adapte aux évolutions du contexte s'orientant vers l'économie de marché avec l'instauration d'appels d'offres et d'appels à projets, tout en respectant ses valeurs et son éthique.

Le FAC marque sa volonté de participer à des travaux de recherche et d'innovation pour apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes accueillies.

Arguant de sa responsabilité d'être le lien facilitateur entre le public extérieur et la diversité des personnes accueillies ou concernées, le FAC, acteur du secteur social et médico-social, entend poursuivre et développer ses recherches en financement.

Ce projet associatif présente de nouveaux axes de développement tels l'intégration d'actions d'inclusion par la culture et la prise en compte de la santé dans nos missions.

LES GRANDES ETAPES DU DEVELOPPEMENT DU FAC

1988 /2000 : Création du Foyer d'Accueil Chartrain, association loi 1901, laïque, républicaine et indépendante, avec l'ouverture d'un service d'urgence. Ce service se transforme en hébergement de moyen terme puis élargit son périmètre à l'accès au logement et à l'insertion par le travail par l'intermédiaire d'un Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA).

2000/2007 : Restructuration des services autour du site de l'ancienne base aérienne à Chartres. Ce déménagement a donné lieu à une réflexion de fond sur l'ensemble du fonctionnement associatif qui aboutit au premier projet associatif 2001/2006. En 2006, Le FAC s'inscrit davantage dans l'insertion professionnelle en créant un atelier d'insertion par l'activité économique.

2007/2013 : L'association grandit et atteint une certaine maturité à travers le développement et la complémentarité des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion par le logement et par le travail pour tous y compris pour les réfugiés statutaires. Dans ce contexte, le FAC accueille, accompagne et héberge les demandeurs d'asile. Notamment en 2008, suite aux recommandations des services de l'Etat, le FAC réorganise ses services. En 2012 un Foyer d'Insertion est ouvert à Lèves.

2020 : le FAC gère trois établissements sociaux médico-sociaux (ESMS) - un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et un centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) autorisés par l'Etat, un service Lits Halte Soins Santé autorisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) – ainsi qu'un grand nombre de dispositifs complémentaires d'hébergement et d'accès au logement. Il gère également un ACI.

LE PROJET DU FAC EST, AVANT TOUT, UN PROJET HUMANISTE

1. MISSION DU FAC

Le FAC œuvre pour l'inclusion des personnes en grande précarité quelle que soit l'origine de cette situation en vertu de ses statuts :

Extrait des statuts du FAC :

Article 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre Foyer d'Accueil Chartrain

Article 2 : Cette association a pour objet :

- De créer, de gérer et d'animer toute structure visant à l'insertion ou à la réinsertion de personnes en difficulté dans le département d'Eure et Loir. Dans ce but, elle développe notamment des services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social lié au logement ayant comme finalité l'accès au logement et à l'autonomie
- De mettre en place des lieux de restauration, de production dans un souci de prévention dans le domaine social et sanitaire
- De participer activement à toute structure qui poursuit des buts identiques
- De former des agents bénévoles et professionnels
- De promouvoir les personnes et les groupes dans leurs dimensions collectives



L'association vise à favoriser notamment l'accès au logement et à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées et à leur assurer l'accès aux droits fondamentaux : citoyenneté, dignité, sécurité, intimité.

Ces actions ont pour but de permettre aux personnes accueillies de trouver ou retrouver une autonomie financière et sociale.

La mission du FAC s'exerce sur le département et principalement sur l'agglomération chartraine.

→ LE FAC A UNE MISSION D'UTILITE SOCIALE QUI SE DECLINE SUR LES GRANDS AXES D' ACTIONS SUIVANTS :

1. Accueillir et accompagner les personnes en grande précarité

Le FAC gère différents dispositifs :

- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) départemental
- Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)
- Un accueil d'urgence (CHU)
- Une équipe Maraude
- Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) avec un accompagnement social
- Un Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile (HUDA)
- Un Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA)

2. Agir pour l'inclusion par l'habitat

Le FAC gère les dispositifs d'insertion ou de réinsertion dans le logement :

- Intermédiation Locative
- Glissement de Bail
- Sous-location
- Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
- Dispositif Tremplin

3. Agir pour l'inclusion par le travail

Considérant que le travail est un facteur majeur d'insertion, l'association s'occupe et accompagne des personnes éloignées de l'emploi en gérant un ACI. Le but de cette structure est de lever les freins à un emploi durable.

Les Ateliers d'insertion professionnelle du FAC répondent ainsi à la demande de collectivités et de particuliers dans différents secteurs : Habitat/Logistique/Entretien, Nature et Services, Second Œuvre du bâtiment.

Les personnes hébergées au FAC en CHRS non éligibles à un contrat à durée déterminée d'insertion en ACI peuvent bénéficier d'actions de réinsertion ayant pour objet l'adaptation à la vie active par l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, les personnes qui prennent part à ces actions perçoivent un pécule (AVA).

4. Agir pour l'inclusion par la culture

Dans un souci de lutte contre la reproduction des inégalités, l'accès à la culture est également un fort marqueur social. Permettre aux plus démunis d'y avoir accès, c'est formuler des propositions dans le cadre d'une concertation ouverte dans la lutte contre la pauvreté des personnes, adultes, jeunes et enfants. La participation à la vie culturelle du FAC fait partie de ces liens indispensables à nouer pour faire partie de la société, pour pouvoir accéder à la dignité.

La culture, au sens large, c'est avoir accès à la pratique artistique via la musique, le son, l'image, le théâtre et toutes les formes d'expression et d'agir sur l'espace public, de manière à découvrir, ou partager l'histoire, ou l'héritage avec d'autres.

Inclure cette part d'activité culturelle, c'est venir compléter notre mission première exercée dans tous nos dispositifs d'accueil et d'hébergement, CHU, CHRS, Pôle Logement, Pôle Étranger LHSS. Rappelons que c'est l'article 140 de la loi du 29 juillet 1988 qui a posé en tant que DROIT, le principe d'accès à la culture.

5. Agir pour l'inclusion par les soins

S'il est un constat partagé, c'est que la santé des populations s'altère avec l'accentuation de la précarité. L'absence de logement fait partie des facteurs environnementaux ayant un impact fort sur la santé. Comme l'emploi ou le logement, la santé et l'accès aux soins peuvent être des leviers d'insertion, et à ce titre l'accompagnement social global mis en œuvre et développé par le FAC inclut dorénavant un accompagnement spécifique permettant un accès aux droits à la santé, donc un accès aux traitements.

Depuis janvier 2020, le FAC offre une prise en charge médico-sociale aux personnes sans domicile et dont l'état de santé n'est pas compatible avec la vie à la rue. Ainsi évite t'on soit une rupture dans la continuité des soins, soit une aggravation de leur état de santé.

Sous la dénomination LITS HALTE SOINS SANTE, 24/24 et 365 jours par an, ce dispositif est destiné à accueillir temporairement les personnes dont l'état de santé nécessite une prise en charge adaptée. Un accompagnement sur les conditions de sortie est mis en place.

Ce service du FAC, ne se substitue pas à l'hôpital et n'est pas dédié à une pathologie donnée. Une équipe pluridisciplinaire médico-sociale travaille en lien avec les acteurs de terrain, et de l'urgence.

Cette structure relève du classement des établissements médico -sociaux au sens du 9° de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

6. Analyser le contexte sociétal et participer à l'élaboration des politiques sociales visant à lutter contre les situations d'exclusion ou de grande précarité

Le FAC dispose d'une réelle connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins grâce à son implication terrain et la gestion du SIAO. Celui-ci a donc la responsabilité d'adapter des actions issues des politiques sociales pour qu'elles restent pertinentes et efficaces. Pour venir en aide aux personnes vulnérables, les pouvoirs publics ont besoin de l'expertise terrain du FAC. Celui-ci a une double légitimité pour agir :

- Sa proximité des personnes est son premier atout ; celle-ci permet de tisser des relations de confiance durable.
 - Sa connaissance des « résidents » lui permet de relayer les besoins des plus fragiles ;
- le FAC fait de la promotion du « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées le vecteur nécessaire pour que l'inclusion de celles-ci soit un enjeu sociétal sur lequel les acteurs solidaires sont positionnés
-

2. VALEURS

Le FAC développe un projet global qui s'appuie sur les valeurs associatives partagées par tous : salariés, administrateurs, et bénévoles. L'indispensable cohésion entre les administrateurs, l'équipe de direction, les salariés et les bénévoles fait que les projets menés ne peuvent être ni concurrents ni contradictoires mais complémentaires.



Primauté de la personne

Le FAC prend en compte la dignité de la personne dans ses dimensions historique, culturelle, familiale et religieuse.

Les actions développées par l'association ainsi que l'accompagnement mis en place pour chaque personne accueillie s'appuient sur ces aspects qui fondent l'identité de chacun.



Solidarité

La solidarité se caractérise par l'intérêt porté à l'autre, dans sa dimension citoyenne, elle se traduit par un devoir d'entraide, d'assistance et de secours notamment vis-à-vis de toute personne en difficulté.



Reconnaissance de la capacité des personnes à agir

Chaque individu possède en lui des potentialités lui permettant d'être acteur de son propre changement.

Le rôle du FAC consiste à favoriser leur émergence par des actions appropriées pour favoriser un retour à l'autonomie et la mise en œuvre d'un droit au recommencement quel que soit le parcours de la personne.

→ CES VALEURS FONDENT LES POSTURES PROFESSIONNELLES ET LA MISE EN ŒUVRE DE NOS ACTIONS

Expression individuelle	Respect de la parole de l'autre et confidentialité sont assurés. Tout document écrit concernant la personne lui est communiqué.
Expression collective	Le FAC valorise la participation des personnes accueillies à la vie de l'association considérant qu'elle constitue une première étape de (re)socialisation. Elle vise à développer la responsabilisation individuelle et collective. Le FAC a notamment mis en place et pérennisé le Conseil de vie Sociale (CVS). Par ailleurs il invite les personnes accueillies à participer au Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA) et Conseil Départemental des Personnes Accompagnées (CDPA). L'expression collective pose les bases de la reconstruction d'un lien social.
Accompagnement individuel	La personne accueillie est au centre du processus de l'accompagnement : elle est soutenue dans ses choix afin d'identifier un projet d'évolution en tenant compte de son parcours. Cet accompagnement individuel vise à l'aider à s'impliquer dans son environnement.
Cohésion et Reconstruction d'un lien social	L'association organise différentes activités internes et externes afin d'initier une mise en mouvement permettant de créer une solidarité et une convivialité dans les différents lieux d'hébergement. Ces activités et la découverte de nouveaux environnements peuvent, en outre, susciter des idées de projet.

→ Ces valeurs fondent les principes de fonctionnement du FAC

Les principes de gouvernance associative du FAC sont fondés sur une démarche démocratique :

- Les instances politiques (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau) se tiennent régulièrement, débattent, orientent la stratégie et en contrôlent la mise en œuvre en veillant au respect des valeurs associatives.

La relation entre le Conseil d'Administration représenté par le Président/bénévole et le Directeur/salarié s'instaure dans un cadre de délégation comme suit :

- Le Directeur assure la gestion. Avec l'équipe de direction, il propose et met en œuvre avec les salariés et les bénévoles la politique de l'association qui se doit d'être pertinente, réactive et innovante et soutenable économiquement.

A ce titre, les projets d'établissement définissent les contours de l'organisation du FAC sur ses engagements. Ils permettent de mettre en pratique ses valeurs et ses principes de fonctionnement et témoignent de la plus-value associative. La communication entre le Président et le Directeur est permanente pour permettre un pilotage optimal.

Par souci démocratique, il n'y a pas de membre de droit au sein du Conseil d'Administration.

L'association accorde beaucoup d'importance aux instances représentatives du personnel et à celles des personnes accueillies.

3. MOYENS D'ACTION

→ LOCAUX

Le site principal, 12 rue Hubert Latham à Chartres, regroupe les services généraux, les services d'accueil, le CHU, une partie du CHRS, les Lits Halte Soins Santé et les Ateliers du FAC. Ce site abrite également les lieux conviviaux comme le Gains' Bar et la salle de spectacle « l'Aéronef ».

Le site de la Butte Celtique à Lèves est dédié au Foyer d'Insertion et aux bureaux des salariés du CADA et du Pôle Logement.

Le site de La Loupe : CADA

Le service HUDA est hébergé rue de Rechèvres à Chartres.

De plus, **le FAC loue des logements diversifiés** principalement sur l'agglomération chartraine tant par la taille que par le type d'habitat en bail privé ou social. Cette configuration évite les phénomènes de concentration des publics en difficulté.

Le FAC mobilise ponctuellement des chambres d'hôtel pour faire face à des situations d'urgence sans en faire un mode d'hébergement durable.

→ RICHESSES HUMAINES DIVERSIFIEES

Le Conseil d'Administration dont la composition révèle la volonté de rassembler des personnalités d'horizon divers ayant toutes en commun une forte implication dans le champ social.

- Les équipes de professionnels multidisciplinaires.
- Les personnes accueillies par leur participation et leur représentation à diverses instances (Délégués de résidents, Président de CVS...)
- Des adhérents et des bénévoles dont la place est essentielle pour le fonctionnement et la vie de l'association.

L'interaction, le dialogue entre tous ces acteurs sont primordiaux.

→ RESSOURCES FINANCIERES

L'association dispose de différentes sources de financement pour assurer ses missions : les dotations et les subventions dont les principaux financeurs sont l'État (la DDSCPP, la DIRECCTE, l'ARS), des Fonds européens, la participation financière des personnes accueillies, la cotisation des adhérents et les dons.

Les produits des ventes et prestations des Ateliers du FAC.

Afin de trouver des financements complémentaires et/ou nouveaux, le FAC développe les réponses aux appels d'offres et aux appels à projets des pouvoirs publics et des collectivités locales.

→ UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT

Le FAC considère que le **travail en partenariat est essentiel**. Certains partenariats sont formalisés par une convention.

- Association AGIR
- Association Chœur de Mamie
- Ligue de l'enseignement - Fédération des Œuvres Laïques
- Hôpital Henri Ey
- Hôpital Général
- CICAT
- ASE
- PASS
- CMP
- ...

Certains dispositifs nécessitent une formalisation par des conventions de coopération, voire par la suite de mutualisation.

4. OUTILS

La mise en pratique de ce projet associatif requiert des écrits de référence pour orienter les pratiques professionnelles. Si certains ont un caractère obligatoire, le FAC affirme sa volonté d'homogénéisation de ses activités.

- Des projets d'établissement distincts qui décrivent le service rendu auprès de la personne accueillie (CHRS, CADA, LHSS) et des projets de service pour chaque activité
- Une charte du bénévolat
- Un livret d'accueil de la personne accueillie et un livret d'accueil du salarié en insertion
- Des fiches de postes correspondant à chaque fonction
- Des fiches de présentation des services
- Les compte - rendus des séances du Conseil de la Vie Sociale affichés dans les différents lieux de vie
- La charte des droits et libertés des personnes accueillies affichée aux yeux de tous
- Des règlements de fonctionnement des services

5. OBJECTIFS A 5 ANS

Le FAC préconise les actions suivantes pour les cinq années à venir.

Pour consolider sa place dans le champ social, le FAC s'est interrogé sur sa visibilité, son organisation et son développement, mobilisant l'ensemble des personnels à sa réflexion dans le cadre de la réactualisation du projet.

8 axes stratégiques ont été retenus :

1. Développer/Pérenniser de nouveaux services	Lits Halte Soins Santé Pension de famille Poursuivre l'action engagée de la création d'un restaurant solidaire
2. Continuer à développer la participation	Développer des actions afin que les personnes accueillies ou hébergées puissent davantage s'impliquer dans la vie de l'association Inviter les personnes accueillies à intégrer certaines commissions liées au fonctionnement de l'association
3. Ressources humaines	Élaborer une stratégie de formation pour consolider les champs de compétences Poursuivre les échanges professionnels entre salariés et administrateurs Favoriser des échanges entre les professionnels pour améliorer les compétences collectives.
4. Consolider, développer, innover	Renforcer les finances Rechercher des financements privés complémentaires en développant le mécénat d'entreprises et le nombre des adhérents Structurer une politique de bénévolat Développer la mutualisation de moyens
5. Rééquilibrer l'adéquation entre la logique de productivité et la mission sociale du FAC	Veiller à mieux intégrer les personnes accueillies au FAC dans les activités d'adaptation à la vie active (AVA) Mettre en œuvre la transversalité pour les salariés en CDDI afin d'élargir les pistes d'insertion professionnelle Renforcer l'accompagnement social et professionnel des salariés en CDDI Conclure des partenariats avec d'autres ateliers d'insertion professionnelle pour échanger et/ou innover
6. Culture et animation	Poursuivre et développer les recherches en matière de financement Développer les partenariats avec des associations locales culturelles, sportives et de loisirs. Continuer à développer les activités de la salle Aéronef Impliquer les équipes du FAC dans le projet culture

Solliciter la participation des « résidents » à l'élaboration des projets liés à la culture

7. Mieux se faire connaître et reconnaître pour favoriser la visibilité associative et l'ancrage territorial

Continuer à développer les actions culturelles pour un public extérieur
Participer à des colloques, tables rondes en lien avec nos partenaires ou autres intervenants dans le champ social et médico-social
Accueillir des organisateurs de colloques en lien avec nos partenaires ou autres intervenants dans le champ social et médico-social

8. Analyser le contexte sociétal

Privilégier des partenariats avec les fédérations telles l'URIOPPS et la FAS préconisant des expérimentations dans notre champ d'activité et particulièrement en matière d'insertion
Participer à la réflexion et être force de proposition

La mise en œuvre de ce projet sera régulièrement évaluée par le Bureau, élargi aux membres volontaires du Conseil d'Administration. Un bureau exceptionnel se réunira une fois par an.

Fait à Chartres, le 16/10/2020
Le Président
Denis VERNADAT

■ LEXIQUE

ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ARS	Agence régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
AVA	Adaptation à la Vie Active
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDPA	Conseil Départemental des Personnes Accueillies
CRPA	Conseil Régional des Personnes Accueillies
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CICAT	Centre d'Information et de Consultation en Alcoologie et Toxicomanie
CMP	Centre Médico-Psychologique
DDSCPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DIRECCTE	Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
FI	Foyer d'Insertion
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Economique
LHSS	Lit Halte Soins Santé
IAE	Insertion par l'activité économique
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation